



HAL
open science

Master Droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé. 2011, Université de Rennes 1. hceres-02041597

HAL Id: hceres-02041597

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041597v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : RENNES

Etablissement : Université Rennes 1

Demande n° S3MA120000123

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit privé

Présentation de la mention

Cette mention appréhende une diversité intéressante et essentielle de spécialités du droit privé : « Droit privé général », « Carrières judiciaires », « Droit notarial ». Cette triple spécialisation se retrouve non seulement en seconde année sous la forme de spécialités, mais aussi en première sous la forme de parcours. En outre, les deux premières de ces spécialités font l'objet également d'une déclinaison sous forme de parcours. Pour la spécialité « Droit privé général » : « Droit privé fondamental », « Droit pénal », « Droit des affaires » ; Pour la spécialité « Carrières judiciaires » : « Contentieux judiciaires », « Magistrature et procédures » et « Centres de formation professionnelle ».

L'objectif de cette mention est de préparer les étudiants à une grande variété de professions juridiques et judiciaires dans le domaine privé (avocat, notaire, huissier de justice, etc.) ou public (magistrat, policier, greffier, etc.), comme à la recherche et à l'enseignement. Ce but est en adéquation avec une demande universitaire, mais aussi sociale. L'originalité de la mention est d'intégrer au sein du master 2 la préparation aux futurs examens ou concours (exemple : Centre Régional de Formation à la Profession d'Avocat - CRFPA - et Ecole Nationale de la Magistrature - ENM -).

L'idée d'une coexistence entre une formation théorique exigeante et une ouverture à la pratique est louable bien que naturelle.

Indicateurs

Effectifs constatés	218 en M1 ; 81 en M2
Effectifs attendus	290 en M1 ; 354 en M2
Taux de réussite	80 % en M1 (en 2008-2009). Entre 88 % et 100 % (en 2008-2009)
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR



Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les responsables de la mention sont conscients du classicisme de certaines spécialités, lequel est assumé, sans que cela n'occulte leur nécessité. La mention est cependant complémentaire du reste de l'offre de formation en droit. La structuration de la mention en parcours de M1 identiques aux spécialités de seconde année, et la multiplication des parcours en M2, obscurcissent cependant considérablement la lisibilité de l'offre. Ainsi, l'existence d'un parcours « Droit des affaires » en concurrence avec la mention « Droit des affaires » ne peut que surprendre.

Cette mention tient toutefois toute sa place dans le Grand Ouest. Elle répond à un besoin de l'environnement économique et social et bénéficie de ce fait d'une légitimité.

L'adossement aux différentes équipes de recherche est réel. Il paraît couvrir toute la diversité des branches du droit envisagées dans les différentes spécialités.

Les liens avec les milieux socio-professionnels sont très satisfaisants, spécialement pour certaines professions juridiques, comme les notaires ou judiciaires, comme les magistrats.

Les partenariats avec d'autres écoles et instituts sont nombreux (exemple : Saint-Cyr Coëtquidan, l'ENM ou le CRIDON - Centre de recherches, d'information et de documentation notariales -), mais des informations plus précises auraient permis d'en apprécier davantage l'étendue au niveau national. Ces liens pourraient en outre être plus développés.

Les échanges et liens en matière internationale sont importants, ce qui est excellent (avec les universités anglaise, libanaise ou canadienne, mais aussi avec une ouverture sur la Chine dans le cadre de la spécialité de droit notarial). Les informations transmises sur ce sujet sont très utiles, notamment le nombre d'étudiants concernés, dont la faiblesse ne doit pas masquer l'importance de fond. Un volume plus nourri de ces échanges serait cependant souhaitable, permettant de développer ces liens.

La politique en matière de stages est intéressante. La présence d'un module « Technique de recherche de stage et d'emploi » est un point positif. La réserve émise parfois dans l'autoévaluation (« sous réserve de financement ») ne permet cependant pas d'en apprécier toute l'étendue.

Le stage découverte en M1 est original et bien pensé dans son principe, mais la durée (3 à 5 jours) semble tout à fait insuffisante pour permettre une réelle découverte. Sans mettre en place une durée longue qui poserait problème en termes de conciliation avec le volume horaire de cours, un allongement de cette durée de stage est nécessaire pour rendre effectif ce stage.

Le stage, de deux mois dans certains parcours des spécialités, répond aux mêmes qualités et défauts. Il est fondamental, quoiqu'évident dans les spécialités qui sont professionnelles, mais semble trop court. Il convient de noter que certains parcours de la spécialité professionnelle « Carrières judiciaires » ne prévoient aucun stage (« Magistrature et procédure », « Centre de formation professionnelle »). Si cela peut s'expliquer en grande partie par la finalité de ces spécialités qui est la préparation de certains examens et concours, l'absence totale de stage paraît incompatible avec la nature professionnelle de la spécialité.

Il faut noter une originalité qui mérite d'être remarquée : un stage de deux mois pour les étudiants de la spécialité « Droit privé général » qui, bien qu'ayant choisi une spécialité recherche, peuvent choisir de faire ce stage s'ils se destinent à des professions juridiques et judiciaires. Cette possibilité met d'ailleurs en relief la critique émise à l'encontre de la durée de stage prévue dans les spécialités professionnelles : il est nécessaire de se demander comment la durée peut être identique alors que la finalité n'est pas la même.

Une mutualisation intéressante existe entre les trois parcours du M2 « Droit privé général » au cours du semestre 3, mais il est alors possible de demander si la spécialisation au cours du seul quatrième semestre est suffisante. Les autres spécialités n'offrent pas de mutualisation. Cela est en partie logique pour la spécialité « Droit notarial », très spécialisée. Cela l'est moins pour la spécialité « Carrières judiciaires ».

Les équipes pédagogiques sont constituées d'universitaires et de professionnels compétents dans les domaines d'étude. Les responsables de la formation le sont également.



Les réunions régulières entre étudiants et responsables de la formation et la mise en place d'un délégué de formation sont de très bonnes initiatives.

Le projet de mise en place d'un conseil de perfectionnement et d'un conseil pédagogique est particulièrement louable et doit aboutir.

L'existence de l'annuaire des anciens est intéressante, mais le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants doit être développé.

L'origine géographique des étudiants est très localisée en Bretagne en général et à Rennes en particulier (les statistiques sont utiles bien que disponibles seulement sur deux années universitaires). L'accueil des étudiants étrangers doit être renforcé.

Le nombre d'étudiants dans les différentes spécialités semble tout à fait satisfaisant (autour de 20-25 étudiants par spécialité). Il semble relativement stable même si le nombre d'années présentées ne permet pas d'apprécier véritablement la réalité de cette stabilité. Une nuance doit être faite pour deux spécialités, connaissant une augmentation importante (« Carrières judiciaires ») ou une baisse forte (« Droit privé »).

Les taux de réussite sont intéressants (entre 80 et 100 %), mais en lien avec la réussite habituelle dans ce type de diplôme.

Il est dommage qu'aucune évaluation de la formation ne soit mise en place dans cette mention, même si cela est prévu à très court terme.

Les diplômés intègrent les grandes professions du droit. Un meilleur suivi de leur devenir est cependant souhaitable, par le biais d'enquêtes notamment.

Le bilan prévisionnel est pertinent et les objectifs sont globalement réalistes quant au nombre d'étudiants attendus.

Il y a peu d'informations sur la place de la formation continue, ce qui est regrettable. De même, les informations relatives à la Validation des acquis de l'expérience (VAE) restent générales et ne permettent pas d'apprécier la réalité de ce dispositif au sein de cette mention.

● Points forts :

- Une mention riche, dont l'utilité est indéniable. Elle est en lien avec son environnement tant universitaire qu'extra-universitaire (social et professionnel).
- Une forte professionnalisation qui prépare aux grands métiers du droit.
- Une diversité des spécialités et des parcours, lesquels sont complémentaires.
- Une formation théorique de haut niveau.
- Un lien pertinent avec les centres de recherche et les écoles de formation.
- Une attractivité réelle.

● Points faibles :

- Le manque de lisibilité de la formation du fait de la combinaison des spécialités et des parcours.
- La durée des stages, trop courte de manière générale.
- Le parcours « Droit des affaires » au sein de la spécialité « Droit privé général » fait doublon avec les formations spécialisées de la mention « Droit des affaires ».
- L'absence d'évaluation des spécialités par les étudiants.
- L'absence de suivi suffisant de l'insertion professionnelle des étudiants.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A



Recommandations pour l'établissement)

Il conviendrait de réfléchir à la mutualisation du parcours recherche « Droit des affaires » avec la mention « Droit des affaires » ; de faire un effort sur la professionnalisation de la mention en développant la formation continue et en allongeant la durée des stages ; et d'améliorer l'évaluation de la formation en mettant en place des procédures d'évaluation des diplômes et de l'insertion des étudiants, ainsi que des conseils de perfectionnement.

Appréciation par spécialité

Droit privé général

- Présentation de la spécialité :

Cette formation prépare à des fonctions universitaires (enseignement et recherche) et plus généralement à certaines professions juridiques et judiciaires.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	26
Effectifs attendus	60
Taux de réussite	88 % en 2008-2009
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Si la pertinence d'une telle formation n'apparaît guère contestable et si la cohabitation des trois parcours peut apparaître cohérente, l'existence d'un parcours « Droit des affaires » paraît problématique au vu de la présence d'une mention consacrée à cette discipline dans la même université.

L'équipe pédagogique est compétente dans les matières abordées (avec une grande majorité d'HDR) et trois enseignants-chercheurs sont responsables des trois parcours. Un nécessaire effort de coordination apparaît toutefois nécessaire.

La formation est adossée à deux centres de recherche et à l'école doctorale. La spécialité étant exclusivement tournée vers la recherche, elle remplit parfaitement son rôle.

Les unités d'enseignement sont bien pensées et l'articulation des masters 1 et 2 est bien faite et permet de préparer les étudiants de M1 au M2 de la spécialité, sans les empêcher d'intégrer d'autres diplômes.

Les partenariats internationaux établis sont intéressants et les informations données sont utiles, même si elles auraient pu être davantage détaillées.

La mise en place de conseils pédagogiques et de perfectionnement est une bonne idée. Ces organes doivent être effectifs dans les meilleurs délais. Cela mis à part, les aspects professionnalisants sont accessoires.

- Points forts :

- Une architecture pédagogique bien construite.
- Une équipe spécialisée dans les thèmes traités et de haut niveau.

- Points faibles :

- L'organisation interne des parcours.
- La politique en matière de formation continue est insuffisante, tout comme les pratiques en matière de VAE.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de développer la mutualisation avec d'autres parcours professionnalisants ainsi que la formation continue.

Carrières judiciaires

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité entend préparer les étudiants aux différents concours et examens des professions judiciaires par une formation approfondie et adaptée (essentiellement avocat, magistrat, huissier de justice, mais sont également visées les professions de juristes spécialisés dans le contentieux). Cet objectif est pertinent et correspond à un besoin tant des étudiants que des professionnels concernés et des centres de formation correspondants. L'attractivité est d'ailleurs bien réelle. La spécialiste est professionnelle.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	81
Effectifs attendus	70
Taux de réussite	Entre 88 % et 100 % selon les parcours
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La coexistence de trois parcours (« Contentieux judiciaires », « Magistrature et procédures » et « Centres de formation professionnelle ») est logique, même si la question d'une éventuelle redondance ne peut être écartée. Cependant, la lisibilité de la spécialité n'est pas améliorée par une telle structuration.

L'organisation de la formation est satisfaisante. Ainsi, les enseignements sont parfaitement orientés sur les matières utiles aux objectifs poursuivis. La présence à la tête de cette formation du directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ) n'est sans doute pas étrangère à la bonne adéquation des enseignements aux objectifs poursuivis. Des enseignements adaptés favorisent également la dimension professionnalisante de cette spécialité (notamment les techniques de recherche de stage et d'emploi). Cependant, les cours de contentieux international et européen mériteraient sans doute d'être développés et un module de déontologie gagnerait à être créé. De même, en M2, la durée de stage est insuffisante (deux mois). Elle ne correspond pas à la finalité professionnelle de la spécialité.

Les enseignements sont appuyés de manière réelle sur des centres de recherche de haut niveau. La recherche est prise en compte dans le cursus de différentes manières (par exemple, travaux de recherche, séminaires...), mais de manière relative au vu de la finalité professionnelle. La spécialité gagnerait cependant à développer un atelier recherche (par exemple sur le thème de la réforme de la justice).

La mise en place de conseils pédagogiques et de perfectionnement est une bonne idée. Ces organes doivent être effectifs dans les meilleurs délais.

Peu d'informations sur la place de la formation continue, ce qui est problématique au vu de l'importance de cette voie au regard des finalités professionnelles de cette spécialité. Les informations relatives à la VAE gagneraient également à être plus précises afin d'apprécier la réalité de ce dispositif au sein de ce diplôme.

- Points forts :
 - Une formation utile et bien construite qui répond à un réel besoin universitaire et social.
 - Des enseignements complets et professionnalisants.
 - Une équipe de haut niveau.
 - Un lien important avec le monde professionnel et les universités étrangères.
- Points faibles :
 - Une durée de stage insuffisante en M2.
 - Le manque de lisibilité de la spécialité par la division entre trois parcours.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'augmenter la durée de stage prévue en M2, afin de respecter pleinement la finalité professionnelle de cette spécialité.

Droit notarial

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité s'inscrit dans le cadre de la préparation du Diplôme supérieur du notariat dont il constitue la première année. Elle prévoit une formation théorique et pratique adaptée, qui la rend essentielle dans l'architecture générale des études juridiques.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	24
Effectifs attendus	24
Taux de réussite	96 % en 2008-2009
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La formation est très complète : elle traite une grande diversité de matières. Elle offre une ouverture très utile à des matières non juridiques, afin de développer la culture des étudiants et de permettre au mieux leur intégration professionnelle.

Un encadrement pédagogique pertinent et adapté : les intervenants sont soit universitaires, soit professionnels (issus du notariat).

Les aspects de formation à et par la recherche se traduisent par une direction d'étude et de recherche, mais aussi par des exposés dans certaines matières d'admissions. Si ces points sont intéressants, les outils mis en place en matière de recherche pourraient être plus nombreux.



Le lien avec le monde professionnel est très important.

Les éléments pratiques de la formation sont très nombreux, ce qui ne peut qu'être loué.

La mise en place de conseils pédagogiques et de perfectionnement est une bonne idée. Ces organes doivent être effectifs dans les meilleurs délais.

- Points forts :
 - Une formation complète et solide qui répond à ses objectifs.
 - Une dimension professionnelle acquise.
 - Un encadrement varié et d'excellent niveau.

- Points faibles :
 - Une politique de formation continue insuffisante.
 - La place de la recherche pourrait être développée malgré la finalité professionnelle de cette spécialité.
 - Une ouverture à accroître en matière internationale (seuls des liens avec la Chine sont mentionnés).

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de développer la formation continue et de mieux intégrer la recherche dans cette spécialité. De même, au regard des enjeux actuels du Notariat, l'ouverture à l'international pourrait être favorisée.